

Réclamation du crédit relatif à la tarification incitative des matières résiduelles pour l'année se terminant le 31 décembre 2019

Tel qu'il vous avait été annoncé en prévision du début d'année 2019, un crédit sur le montant des taxes relatives aux collectes des matières résiduelles (déchets ultimes, matières recyclables et déchets alimentaires) peut s'appliquer. La première année d'éligibilité étant complétée au 31 décembre dernier, nous sommes fiers de vous permettre l'obtention d'un crédit à la mesure de vos efforts écoresponsables.

Quelques rappels

- Chacun des bacs (noir au couvercle rouge, bleu et brun) est muni d'une puce électronique RFID.
- Au moment de la collecte, les camions affectés à notre territoire sont quant à eux munis de lecteurs qui enregistrent chaque levée de l'un ou l'autre de vos bacs.
- L'objectif est à la fois de réduire le coûteux enfouissement des matières qui peuvent être valorisées et de récompenser vos pratiques écoresponsables.

- Moins souvent le bac noir à couvercle rouge est présenté pour être collecté, plus vous êtes récompensé.
- La collecte de votre bac bleu à différents moments dans l'année indique que vous participez à la valorisation des matières recyclables et contribue à un plus important crédit.
- Vous avez déjà adopté l'usage du bac brun et le présentez sur une base régulière? Super! La municipalité en tiendra compte pour le retour proposé sous forme de crédit. Vous traitez vous-même en partie ou en totalité vos matières organiques pour en faire du compost? Pas de panique!.. nous vous indiquerons comment nous en informer pour ne pas être pénalisé.

La nouveauté et ses implications

La municipalité souhaite arriver éventuellement à offrir à ses citoyens l'application du crédit, lorsqu'admissible, sans intervention de votre part et par un crédit qui apparaîtra directement sur votre compte de taxes de l'année subséquente au 31 décembre. Toutefois, pour la première année, la municipalité est soucieuse de pouvoir récompenser selon vos efforts que vous méritez et souhaite procéder à une validation des données collectées. Votre collaboration sera appréciée.

Une puce électronique non fonctionnelle ou inexistante par exemple, pourrait pénaliser inutilement le citoyen. L'utilisation des puces RFID sur les bacs roulants est encore très peu répandue au Québec. L'utilisation dans le cadre d'une tarification incitative l'est encore moins et le nombre de villes ou municipalités au Québec appliquent une tarification incitative est inférieur à 5, et différemment de nous de surcroît. Nous sommes unique, avant-gardiste et être pionnier dans un domaine a donc ses exigences. Malgré la confiance à l'endroit de la technologie offerte et de nos fournisseurs, nous souhaitons s'assurer que tout correspond sensiblement à votre utilisation de chacun des bacs.

Comment obtenir le crédit selon l'utilisation des bacs à votre disposition?

1. D'abord, il suffit de compléter le formulaire de demande ci-joint et de répondre au meilleur de votre connaissance au type d'usage que vous faites des trois bacs (noir au couvercle rouge, bleu et brun).
2. Ensuite, la municipalité comparera ses données avec les indications que vous aurez fournies sur le formulaire de demande. En principe, les informations que vous indiquerez correspondront sensiblement aux données collectées par la municipalité. S'il y a un écart important, la municipalité investiguera pour en comprendre la cause et communiquera avec vous au besoin afin, par exemple, d'installer une nouvelle puce électronique sur le bac présentant des questionnements. Ces cas devraient être exceptionnels et la municipalité souhaite développer davantage son expertise en la matière.
3. Enfin, la municipalité produira un chèque au montant du crédit admissible, le cas échéant, dans les 60 jours suivant la réception du formulaire de demande et des informations demandées.

Est-ce qu'une divergence de données peut me pénaliser?

Dès la mise en place de la tarification incitative, et considérant la nouveauté technologique que cela représente, la municipalité a prévu que le calcul soit effectué sur la base de plages de données (« braquettes » de chiffres). Par exemple, 15 présentations de tel ou tel bac sera dans la même catégorie que 18. Au fil des prochaines années et lorsque la fiabilité sera pleinement éprouvée, il sera possible d'attribuer à la pièce la présentation des bacs. Pour l'instant, nous ne voulons pas pénaliser si pour une semaine en particulier, la lecture aurait été mal enregistrée.

Comment acheminer mon formulaire de demande de crédit et fournir les informations de validation des données?

- Soit en complétant la version papier ci-jointe et en la joignant au retour de votre 1er paiement de taxes
- Ou soit en complétant et en acheminant la version électronique disponible sur le site Internet de la municipalité

Voilà! C'est aussi simple que cela! Nous avons très hâte de recevoir vos formulaires de demandes de crédit, de comparer nos données et produire un chèque pour vous pouvant aller jusqu'à 100 \$, si admissible.